



# COMPTE-RENDU DE LA CAP

## DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

### DU 19 AU 23 juin 2017

Lors de la CAP de mobilité de décembre nous avons estimé, environ 716 vacances, 937 postes étaient à pourvoir lors cette CAP, comment expliquer une telle différence ? Nous avons recrutés 333 adjoints. Nous avons eu des concours ou examens professionnels. Selon toute logique nous aurions dû avoir un nombre de poste vacants nettement moins important. A l'issue de la CAP environ 900 postes resteront vacants.

Cette CAP est à marquer dans les annales. !

Afin de bloquer les collègues, notre administration nous a opposé qu'il faudrait « 3 ans d'ancienneté » pour postuler à une mobilité sur la foi d'un soit disant article dans nos statuts mais sans nous en apporter la preuve heureusement pour l'instant c'est la nouvelle responsable du dialogue et ressources sociales au secrétariat général qui a osé avancer cette proposition. Ensuite comme si cela ne suffisait pas l'administration a mis en avant les avis défavorables donnés par les chefs de Cour ou de DIR, et enfin un critère supplémentaire les vacances de postes des différents sites, sans compter le fait qu'un bon nombre de postes vacants et publiés ont été supprimés à l'ouverture de la CAP alors même qu'ils auraient pu être pourvus ! La pire des raisons que notre direction a osé avancer a été les « nécessités de service », c'est dire la hauteur des arguments pour empêcher tout mouvement des agents!

Comme la DSJ ne savait pas trop comment bloquer les collègues un nouveau concept est apparu « **on laisse partir un agent si les autres directions laissent partir un de leurs agents pour le remplacer** », naturellement les autres directions ont été très fâchées et n'ont pas appliqué ce diktat.

Concernant plus particulièrement nos collègues des juridictions parisiennes (Greffes et Parquet du TGI, les 20 Tribunaux d'instance, le Tribunal de Police et le Service Nationalité des Français de l'Etranger) qui doivent déménager dans le nouveau palais situé aux Batignolles courant 2018, un certain nombre de nos camarades qui ne souhaitent pas aller aux Batignolles se sont vu refuser leur mutation car la DSJ ne veut pas dégarnir le palais actuel. Notre administration avait fixé un quota de mouvements malheureusement vite atteint et malgré les arguments que nous avons pu avancer rien n'y a fait.

L'administration ne s'est même pas engagée à faire des mouvements plus importants lors de la CAP de décembre. Nous dénonçons une fois de plus le double dialogue de l'administration qui d'un côté prône la mobilité dans la carrière des agents puis d'un autre sanctionne cette même mobilité

Pour ce qui concerne la PJJ comme à son habitude cette direction laisse partir les collègues même au bout d'un an, leur raison : « **POURQUOI VOULEZ-VOUS QUE L'ON BLOQUE LES COLLEGUES QUI SONT MAL DANS LEUR AFFECTATION, LE SERVICE EN SUBI LES CONSEQUENCES DONC AUTANT LES LAISSER PARTIR, TOUS LE MONDE EST GAGNANT** » voilà une bonne philosophie dont certains devraient prendre exemple !

Pour la DAP il y a eu des blocages sur certaines DISP (Paris, Strasbourg) et certaines prisons (Mont de Marsan, Grenoble Vercors, Lyon Corbas, ...) rien de bien nouveau quand à ces sites. La DAP n'est pas non plus dans une position de blocage systématique. Nous espérons que ces blocages pourront être terminés à la CAP de décembre.

La prochaine CAP de mobilité, qui se tiendra en décembre 2017, doit permettre un nombre de mouvement plus important qu'aujourd'hui.

## Tableau des mouvements par directions

Directions	Postes proposés à la CAP	Nombre de collègues mutés
D.A.P.	252	159
D.S.J.	588	277
G.C.L.H.	3	1
P.J.J.	58	40
S.G.	36	30
<b>Total</b>	<b>937</b>	<b>407</b>

Nous avons effectué 33 détachements de collègues venant d'autre administration : 17 arriveront dans les Services Judiciaires, 13 au Secrétariat Général, 2 à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur. Il est à noter que la DSJ avait reçu plus de 150 demandes de détachement.

Lors de cette CAP nous avons eu également à donner notre avis sur les titularisations de nos collègues issus du concours d'adjoint administratif de juin 2017 et qui ont pris leur poste en septembre. Nous avons eu 4 non titularisations et 6 prolongations de stage.

Il est à noter que la DSJ avait oublié de nous présenter 19 titularisations de collègues recrutés au titre de l'emploi réservé. Heureusement pour ces collègues les avis étaient favorables, donc pas de soucis, mais bon on peut se poser des questions ....

Concernant les réductions de durée dans l'échelon nous avons pour la dernière fois proposé que l'on répartisse 1 mois à tout le monde. Notre administration se contentant d'appliquer la circulaire sur l'évaluation qui quantifie, sans possibilité d'en discuter, les réductions d'échelon. Nous vous rappelons que suite à la mise en place du PPCR au 01 janvier 2017 nous n'aurons plus de réduction ou majoration de durée dans l'échelon. Une durée de 3 ans sera vraiment une durée de 3 ans dans votre échelon.

Les reclassements de surveillants dans le corps des adjoints administratifs pour raisons médicales continuent malheureusement à s'amplifier. Nos collègues se verront proposer par la DAP des postes laissés vacants à l'issue de cette CAP. Vu la situation dans les centres de détention nous pouvons nous inquiéter des difficultés à venir pour nos collègues surveillants. !

Un certain nombre de nos collègues détachés dans le corps des adjoints administratifs ont vu leur demande de mutation refusée pour une seule raison : il faut être intégré dans le corps des adjoints administratifs.

Les Elus CGT

*POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER NOS ELUS*

- Laurence BRETON, T.G.I. Brest, 02.98.33.86.36, [laurence.breton@justice.fr](mailto:laurence.breton@justice.fr)  
- Bernadette JAVEL-HAMES, U.E.M.O. Agen, 06.28.58.25.79, [Bernadette.hames@justice.fr](mailto:Bernadette.hames@justice.fr)  
- Joël THEILLARD, C Placé 78, [joel.theillard@justice.fr](mailto:joel.theillard@justice.fr)  
- Maryse BONIFAY, C.P.H. Grasse, 06.82.20.58.36, [maryse.bonifay@justice.fr](mailto:maryse.bonifay@justice.fr)

- Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires - Palais de Justice - 4 Boulevard du Palais - Esc. F1 - 1<sup>er</sup> étage et Entresol n° 1 - 75001 PARIS-Tél : 01.44.32.58.60. /01.44.32.52.04. Fax : 01.46.33.26.98. - E.Mail : [synd-cgt-acsi@justice.fr](mailto:synd-cgt-acsi@justice.fr) - Site internet : <http://www.cgt.justice.fr>

- Syndicat National C.G.T. de la Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.48.18.89.67 - Fax : 01.55.82.89.68 - E.Mail : [ugsp@cgt.fr](mailto:ugsp@cgt.fr) - Site : <http://www.ugsp-cgt.org>

- Syndicat National C.G.T. de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL cedex - 01.55.82.84.67 - Fax : 01.55.82.84.68 - E.Mail : [cgtppj@hotmail.com](mailto:cgtppj@hotmail.com) - Site : <http://www.cgtppj.fr>

- Union Nationale des syndicats CGT SPIP- case 542 - 263, rue de Paris- 93014 MONTREUIL cedex-01 55 82 89 69/71- E.Mail : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com) site : [www.cgtspip.org](http://www.cgtspip.org)